

DUAL SHOCK ILLEGAUX?

Soumis par robocop
24-09-2004

Un jury fédéral aux USA s'est prononcé en faveur de la société Immersion Corporation (basée à San José en Californie) dans un procès contre Sony qui avait commencé il y a deux ans! En effet les contrôleurs Dual Shock de la Playstation 2 enfreignaient deux brevets de la société Immersion, utilisant illégalement la technologie "Touchsense".

Pour les curieux, il s'agit des brevets US 6275213 et 6424333, qui concernent précisément l'emploi de moteurs vibrants contrôlés par ordinateur pour fournir des sensations tactiles à l'utilisateur. La société Immersion avait fait un procès contre Sony et même Microsoft en 2002. Mais Bill Gates a simplement sorti le chèque et payé 26 millions de dollars pour acquérir la licence et un petit bout de la société tant qu'à faire.

Sony avait décidé de continuer et bien que le jugement ne soit pas rendu, ils ont été à payer 82 millions de dollars de dommages. Ils vont sûrement faire appel car sinon cela interdirait de vendre des manettes Dual Shock sauf s'ils achètent la licence. Qu'ils se dépêchent sinon comment allons-nous jouer avec nos consoles sans manettes?!

Faites une recherche sur le numéro des brevets ou partez à la recherche des brevets de Sony, Nintendo, Sega sur <http://www.uspto.gov/>